

Devenez Conciliateur de Justice !

La conciliation de justice : un mode amiable de règlement des différends.

Elle concerne les conflits de la vie quotidienne (relations bailleurs / locataires, troubles de voisinage, problèmes de copropriété, litiges de la consommation.).

Devenez auxiliaire de justice bénévole et assermenté :

▪ Vous avez une expérience dans le domaine juridique

▪ Vous voulez exercer une fonction enrichissante et contribuer à une Justice de proximité équitable, basée sur l’écoute et la volonté d’apaiser

▪ Vous tiendrez des permanences dans un lieu public (Mairie, Maison France Services, Tribunal..)

REJOIGNEZ-NOUS !

Ecrivez maintenant à

[**robert.villemin@conciliateurdejustice.fr**](mailto:robert.villemin@conciliateurdejustice.fr)

ou et consultez les sites

[**www.conciliateurs.fr**](http://www.conciliateurs.fr/)

**www.lajusticerecrute.fr/devenez-conciliateur**